



Droit réunion scolaire

Par **Didier04200**, le **02/02/2024** à **07:07**

Bonjour

Séparé de la maman qui a, pour le moment, l'exercice exclusif de l'autorité parentale sur mes enfants en maternelle, celle-ci s'est opposée à ma présence lors de la réunion pour mon fils. J'ai pourtant bien le droit de surveiller et la directrice connaît ma forte position sur l'éducation de mes enfants.

La mère comme la directrice ont-elles le droit de m'empêcher d'y participer ? Si oui, quel texte leur interdit ?

Merci de vos réponses.

Cordialement

Par **jodelariege**, le **02/02/2024** à **08:36**

bonjour

si la mère a l'exercice exclusif de l'autorité parentale c'est que le JAF l'a ordonné pour un motif grave et dans l'intérêt de l'enfant: "comportement portant atteinte à la sécurité de l'enfant ainsi que manquements sérieux et injustifiés aux devoirs des parents"

le retrait de l'autorité parentale d'un parent est une décision grave et provisoire par principe

le retrait total de l'autorité parentale indique une perte des droits parentaux dont celui de surveillance

donc vous ne pouvez pas aller aux réunions scolaires pour surveiller.....